

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE SYNDICAT DE QUARTIER 3M BOURGAILH

Le 11 Septembre 2021 à 14H30

L'an deux mil vingt et un, le 11 Septembre à 14H30

Les membres du Syndicat de Quartier 3M BOURGAILH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la Salle Municipale MONBALON 2 bis rue des Anciens de l'AFN 33600 PESSAC. Cette Assemblée Générale, qui n'a pas pu se tenir en Février 2021 pour raisons sanitaires, porte sur l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale est présidée par Daniel DOMENGE en qualité de Président, et Joëlle TREMOULINARD en est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement qui laisse apparaître un total de 49 membres présents.

Un bulletin de vote est remis à chaque adhérent.

Le président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant:

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier du Trésorier
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Programme animations 2021 et perspectives 2021/2022
- Vote des résolutions

RAPPORT MORAL

Il est alors donné lecture du rapport moral par le Président DOMENGE qui rappelle les faits marquants de l'année 2020 et en particulier la situation créée par la pandémie du COVID 19 et l'impact sur le bénévolat d'une part, et le comportement général des individus d'autre part. L'occasion de rappeler le rôle essentiel du Syndicat de Quartier en terme d'engagement, de solidarité et de remobilisation sur le "bien vivre ensemble".

Il rappelle l'engagement du SdQ en tant que membre au sein de différentes structures comme la Fédération de Quartiers de Pessac, l'Ecosite du Bourgailh et la Maison des Associations de Pessac.

Le Syndicat de Quartier a enregistré 154 adhésions en 2020.

Après avoir commenté les différents mouvements au sein du Conseil d'Administration, il remercie l'ensemble de ses membres pour leur implication et leur dévouement au service de l'intérêt général et encourage les nouvelles vocations à venir étoffer le CA qui compte désormais 13 éléments.

Ses remerciements vont également aux soutiens dont le Syndicat 3M Bourgailh a

bénéficié tels que la Ville de Pessac et le partenaire La Conseillère Immobilier. Le Président évoque les faits marquants de l'année 2020 pour lesquels, à défaut d'animations, le Syndicat de Quartier s'est mobilisé auprès de la Ville de Pessac et de la Fédération des Quartiers.

RAPPORT D'ACTIVITE

L'implication du Syndicat de Quartier dans le domaine des animations a été réduit pour raison de confinement provoqué par le COVID 19.

RAPPORT FINANCIER

En l'absence du trésorier Moussa KONE, le Président présente le bilan financier de l'exercice 2020. Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 3 172,64€, laissant apparaître un résultat positif de 397,59€. Ces chiffres traduisent le manque d'activité évoqué par ailleurs sur l'exercice 2020.

Les soldes bancaires sont stables et montrent une bonne santé financière de l'association.

Il présente également le budget prévisionnel 2021.

PROGRAMME ANIMATIONS 2021

En l'absence de Ricard MABILLEAU, chargé des animations, le Président décline ce que devrait être le programme d'animations pour la fin de l'année 2021, à savoir:

- 10.10.2021: apéritif du quartier
- 12.12.2021: marché de Noël
- 18.12.2021: Noël des enfants

Il présente également les projets et perspectives pour les mois à venir.

Le Président remercie les différents intervenants. Un débat s'ouvre entre les participants à cette Assemblée Générale et un échange d'idées s'instaure.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour:

VOTE DES RESOLUTIONS:

Première résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral formulé par le Président DOMENGE et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport d'activité énoncé par les membres du Conseil d'Administration et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport financier et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour toutes les actions de gestion accomplies depuis la dernière Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution: ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale constate la démission de:

- Léonus JUVENAL
- Laure ROULLOT

L'Assemblée Générale procède à l'élection du nouveau membre ci-après:

- Germaine BENOIT

L'Assemblée Générale procède au renouvellement des mandats de:

- Michelle DIO
- Gérard LAGARDERE
- Richard MABILLEAU

Le mandat de Germaine BENOIT sera à renouveler lors de l'AG 2024 qui statuera sur l'exercice 2023.

La durée des mandats des nouveaux membres tient compte de l'article 4 des statuts sur le renouvellement par tiers du Conseil d'Administration

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance de l'Assemblée Générale statutaire est levée à 16H00.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question

REMISE DE DON:

Daniel DOMENGE accueille Patrick LESTIENNE, Président de la Conférence St Vincent de Paul de Pessac pour lui remettre un don de 500€, résultat de la générosité des adhérents du quartier.

ECHANGES AVEC LES ELUS:

Daniel DOMENGE accueille **Franck RAYNAL**, Maire de **PESSAC** et les membres du Conseil Municipal présents à ses côtés, à savoir:

Stéphane MARI Adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics. Conseiller métropolitain

Isabelle DULAURENS Adjointe au Maire déléguée à la culture.

Annie LADIRAY Adjointe au Maire des quartiers Cap de Bos, Magonty et Toctoucau. Secteur 4

Dominique MOUSSOURS-EYROLLES Adjoint au Maire des quartiers 3M-Bourgailh, Arago- La Châtaigneraie et France Alouette secteur 3

Catherine DAUNY Adjointe au Maire déléguée à la Vie associative.

Laurent DESPLAT Conseiller municipal délégué aux parcs, espaces verts et forestiers.

Marie-Claire KARST Conseillère municipale déléguée à la petite enfance.

Daniel DOMENGE remercie Franck RAYNAL pour la continuité du soutien financier de la mairie au syndicat de quartier pour le bien vivre ensemble.

Franck RAYNAL souligne sa satisfaction d'assister à notre AG, remercie le Président, présente les membres de son équipe et introduit les débats

Les questions des adhérents sont collectées par Daniel DOMENGE qui les lit au fur et à mesure aux élus.

Les sujets abordés:

► PROJET TRAVAUX SALLE DE MONBALON :

Après avoir retracé l'historique de la première tranche de travaux inaugurée en 2016, avec la promesse du Maire d'entreprendre la deuxième tranche durant le mandat en cours, la poursuite des travaux de restructuration intérieure et de rénovation extérieure est évoquée .

Dominique MOUSSOURS explique le besoin de rationaliser les lieux actuels en permettant d'optimiser les espaces existants pour les activités actuelles et ultérieures en soulignant la densité des nouveaux arrivants dans le quartier favorisant une mixité et un lieu de vie intergénérationnel .

Cette restructuration permettra la mise aux normes des zones ateliers et sanitaires. Une indépendance énergétique du bâtiment par l'installation de panneaux photovoltaïques sera privilégiée.

► CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE SUR LA PLACE MONBALON :

Encourager la proximité sur le secteur, favoriser une consommation en circuit court et valoriser la production locale de qualité , tels sont les objectifs poursuivis par le projet de création d'un marché de producteurs un jour sur semaine, le mercredi, à Monbalon.

La réglementation du marché de plein air impose que les communes et syndicats doivent mettre à la disposition des producteurs locaux les équipements nécessaires (prises électriques, arrivées d'eau, sanitaires etc).

La salle municipale de MONBALON répond à ces différents critères.

Une exonération du paiement de la place sera accordée par la Mairie aux commerçants sur

les premiers mois de démarrage.

La création du marché devrait se concrétiser courant Novembre 2021.

Le président rappelle l'importance de l'engagement de tous les acteurs de ce projet, y compris le rôle des habitants tant dans la recherche de commerçants reconnus de qualité que dans la priorité de consommation que leur sera donnée pour pérenniser le marché.

► PROPETE ET DEGRADATION DES TROTTOIRS :

Franck RAYNAL rappelle que l'arrêté municipal prévoit que chaque citoyen doit entretenir son trottoir.

■ L'arrêté municipal du 08.11.2005 demande à chacun des citoyens d'entretenir son devant de trottoir ainsi que son caniveau . Il peut être mis à votre charge les opérations suivantes: le désherbage, le balayage concerne l'entretien des trottoirs, la taille des haies et des arbustes empiétant sur la voie publique.

Pour mémoire l'entretien du trottoir est du ressort de l'habitant, la réparation étant de la responsabilité des autorités locales ou territoriales .

Pour les personnes récalcitrantes un écrit est émis par la Mairie. Sans réponse, les services de la Mairie peuvent faire exécuter les travaux et envoyer la facture à la personne concernée.

→Stéphane MARI précise qu'un plan trottoirs sera instauré.

Pour le quartier une visite est programmée en Septembre par les élus, elle aura pour but d'identifier les parties de trottoirs à réparer.

La propreté à Pessac n'est pas satisfaisante : Stéphane COMME auprès de Jérémie LANDREAU (transition écologique, la biodiversité, l'hygiène et la propreté) seront en charge d'un plan présenté avant la fin de l'année civile avec Bordeaux Métropole (service commun).

► Propriété THOMASSON : doit être entièrement démolie avec projet de création d'un Parc Public en lieu et place.

Pour l'instant le syndicat du quartier de France a déposé un recours gracieux contre le permis de démolir.

Franck RAYNAL précise que pour autant cela n'empêche pas de prendre les "mesures d'urgence de salubrité, d'hygiène et de sécurité" afin d'éviter que la villa soit à nouveau squattée.

► FORET DU BOURGAILH :

Situation récurrente du non respect des règles applicables aux usagers de la forêt du Bourgailh, il est à nouveau rappelé :

■ divagation de chiens non tenus en laisse par leur propriétaire : un Caniparc (Parc pour chiens) sera installé.

■ les panneaux d'information des entrées principales avec rappel de la règle ne sont pas en nombre suffisant..

■ les entrées secondaires et la promenade principale mériteraient d'être équipées de totem comportant des pictogrammes rappelant les interdictions (feu-chiens en liberté..).

■ il est demandé la mise en place de bancs supplémentaires le long de la promenade

principale pour le confort des promeneurs.

- des poubelles installées sur cette même promenade permettraient de collecter les déchets et amélioreraient la propreté de la forêt.
- rappel de fermeté par la police municipale, et application des sanctions définies par le règlement.

Laurent DESPLAT et **Daniel DOMENGE** doivent voir ensemble les améliorations à apporter autour du bassin d'étalement. Une réparation du chemin de ceinture sur une trentaine de mètres est à prévoir.

Franck RAYNAL informe de la réfection complète du parking n°2.

Laurent DESPLAT évoque la réparation des pistes détériorées par les racines des arbres, avant fin 2021.

► **SECURITE** : Au sein de l'hôtel de police, c'est un centre de supervision urbain (CSU) qui va entrer en vigueur la semaine prochaine . Il permettra de surveiller en direct les caméras de la commune (zoomer ou modifier l'angle de la caméra en direct, afin de prévenir tout de suite les patrouilles de police municipale sur le terrain).

Actuellement, une trentaine de caméras sont présentes sur la commune : centre-ville, quartier de la Châtaigneraie et du Haut-Livrac. Cette année, une dizaine va être ajoutée entre le secteur de l'alouette jusqu'au château Haut-Brion.

Trois agents seront mobilisés de 8h30 à 1 heure du matin, des horaires qui pourront être étendus lors d'événements particuliers

Franck RAYNAL reconnaît que sa ville n'est pas particulièrement agitée, mais les incivilités et la petite délinquance y sont en hausse comme sur l'ensemble de la Métropole de Bordeaux, explique le maire.

► **QUARTIER en ZONE 30** : La circulation dans le quartier est excessive malgré les panneaux de limitation à 30km/h qui sont trop rarement respectés.

Le passage du quartier en ZONE 30 est à l'étude.

Cela signifie que les rues du quartier feraient l'objet d'un marquage au sol "ZONE 30" beaucoup plus visible et sensibilisateur qu'un panneau.

Par ailleurs, toutes les intersections deviennent des "priorités à droite", il n'y a plus de passages protégés, la priorité étant donnée systématiquement aux cyclistes et aux piétons.

Une consultation auprès des riverains s'organisera (porte à porte) avant qu'une décision soit prise. Le débat en AG montre que les avis sont partagés quant à l'efficacité de cette mesure.

► **URBANISATION** : Pour répondre à l'inquiétude de certains citoyens concernant l'urbanisation, Franck RAYNAL précise que Pessac met le « frein » sur les constructions et que grand nombre de projets d'urbanisme sont refusés.

► **NUISANCES ROCADE** : L'état vérifie s'il n'y a pas d'aggravation sonore (mesures appliquées par la DIRA « Direction interdépartementale des routes Atlantique »).

Un plan bruit sera mis en place avec Sylvie VIEU (Conseillère municipale, déléguée à la lutte contre le bruit).

Monsieur le Maire dit son intime conviction que la solution passe par une réduction à 70km/h de la vitesse sur la rocade.

Aucun aménagement supplémentaire n'est à attendre de l'Etat qui est en charge de ce domaine.

Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les élus et les participants et invite l'assemblée à partager le pot de l'amitié.

En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 11 Septembre 2021, signé par le Président et la secrétaire de séance.

La secrétaire,
Joëlle TREMOULINARD

Le Président,
Daniel DOMENGE